

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

AUX : Actionnaires d'Innergex énergie renouvelable inc.

Vous êtes invités à assister à l'Assemblée générale annuelle et extraordinaire (l'« **Assemblée** ») des actionnaires d'Innergex énergie renouvelable inc. (« **Innergex** », la « **Société** », « **nous** », « **notre** » ou « **nos** ») qui aura lieu le 9 mai 2023 à 16 h HAE et se tiendra sous forme virtuelle uniquement, au moyen d'une webdiffusion audio accompagnée d'aides visuelles. Les actionnaires auront l'occasion de participer à l'Assemblée en ligne peu importe leur emplacement géographique en visitant le site <https://meetnow.global/MZUGYDV>. À l'Assemblée, vous aurez l'occasion de poser des questions et de voter sur tous les points qui seront examinés.

Au cours de l'Assemblée, les items suivants seront à l'ordre du jour :

- i. recevoir les États financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 et le rapport d'audit y afférent (*pour de plus amples détails, voir la sous-rubrique « Présentation des états financiers » sous la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'Assemblée » de la Circulaire d'information de la direction de la Société datée du 3 avril 2023 (la « Circulaire »)*);
- ii. élire les administrateurs pour l'année à venir (*pour de plus amples détails, voir la rubrique « Notre conseil d'administration » de la Circulaire*);
- iii. nommer l'auditeur de la Société pour l'année à venir et autoriser les administrateurs de la Société à fixer sa rémunération (*pour de plus amples détails, voir la sous-rubrique « Nomination de l'auditeur de la Société » sous la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'Assemblée » de la Circulaire*);
- iv. examiner et, s'il est jugé à propos, adopter, avec ou sans modification, une résolution spéciale visant à réduire le compte capital déclaré tenu à l'égard des actions ordinaires de la Société à 500 000 \$ et à créditer au compte surplus d'apport de la Société une somme égale à la différence entre le compte capital déclaré courant tenu à l'égard des actions ordinaires et 500 000 \$ (*pour de plus amples détails, voir la sous rubrique « Réduction du compte capital déclaré » sous la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'Assemblée » de la Circulaire*);
- v. examiner une résolution consultative à l'égard de la démarche de la Société en matière de rémunération des hauts dirigeants (*pour de plus amples détails, voir la sous-rubrique « Vote consultatif en matière de rémunération des hauts dirigeants » sous la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction visés » de la Circulaire*); et
- vi. Traiter toute autre question dûment soumise à l'Assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

NOTIFICATION ET ACCÈS

Comme le permettent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, vous recevez le présent avis parce que la Société a décidé de recourir aux procédures de notification et d'accès pour remettre aux actionnaires de la Société (« **Actionnaires** ») le présent avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle et extraordinaire des Actionnaires, la Circulaire préparée relativement à l'Assemblée et les autres documents reliés aux procurations (les « **Documents relatifs à l'Assemblée** »). La Société a adopté des procédures de notification et d'accès à la fois pour les Actionnaires inscrits et non inscrits. Les procédures de notification et d'accès constituent un ensemble de règles qui permettent à l'émetteur d'afficher en ligne une version électronique des documents reliés aux procurations, par le biais de SEDAR et d'un autre site Web, au lieu d'expédier par la poste un exemplaire imprimé aux Actionnaires. Dans le cadre des procédures de notification et d'accès, les Actionnaires continuent de recevoir le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote leur permettant de voter à l'Assemblée. Toutefois, au lieu d'un exemplaire imprimé des Documents relatifs à l'Assemblée, ils se voient transmettre le présent avis, qui indique comment se procurer en ligne les Documents relatifs à l'Assemblée ou en demander un exemplaire imprimé. Comme elles permettent de compresser sensiblement ses coûts d'impression et d'envoi postal, en plus d'être écologiques et de réduire l'utilisation de papier, les procédures de notification et d'accès bénéficient directement à la Société. Les procédures de notification et d'accès ne s'appliquent pas aux États financiers consolidés audités annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, au rapport de l'auditeur indépendant y afférent et au rapport de gestion connexe (collectivement, les « **États financiers** ») pour les Actionnaires qui ont demandé à recevoir la version papier des États financiers, la Société leur en enverra un exemplaire imprimé par la poste, par l'entremise de son agent chargé de la tenue des registres et agent de transfert.

COMMENT SE PROCURER LES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE DE FAÇON ÉLECTRONIQUE

Sur notre site Web : www.innergex.com sous www.innergex.com/fr/investisseurs/rapports.

Sur SEDAR : www.sedar.com sous le profil de la Société.

En plus des Documents relatifs à l'Assemblée, la Société offre un guide de l'utilisateur intitulé « Comment participer à l'Assemblée », qui décrit en détail comment se joindre à l'Assemblée, poser des questions et d'autres renseignements importants. Ce guide de l'utilisateur peut être consulté à l'adresse www.innergex.com/fr/investisseurs/rapports.

COMMENT DEMANDER UN EXEMPLAIRE IMPRIMÉ DES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE

Avant l'Assemblée

En tant qu'actionnaire, vous pouvez demander un exemplaire imprimé des Documents relatifs à l'Assemblée sans frais et pendant une période d'un an à partir de la date de dépôt de la Circulaire sur SEDAR, en communiquant avec le Chef de la direction des affaires juridiques et secrétaire de la Société au 450 928-2550 ou au 1 866 550-2550 (sans frais) option 5 ou par courriel à legal@innergex.com.

Veillez noter que vous ne recevrez pas d'autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote; veuillez donc conserver le formulaire actuel afin d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Les demandes d'exemplaires imprimés doivent être reçues au moins dix (10) jours ouvrables avant la date limite pour la remise du formulaire de procuration, soit le 5 mai 2023 à 17 h (HAE), pour que les Actionnaires obtiennent les Documents relatifs à l'Assemblée avant cette date et la date de l'Assemblée. Nous estimons que l'Actionnaire désireux de recevoir les exemplaires imprimés avant la date limite pour la remise du formulaire de procuration et la date de l'Assemblée doit veiller à ce que sa demande soit reçue au plus tard à 17 h (HAE) le 21 avril 2023.

Après l'Assemblée

En communiquant avec le Chef de la direction des affaires juridiques et secrétaire de la Société au 450 928-2550 ou au 1 866 550-2550 (sans frais) option 5 ou par courriel à legal@innergex.com. Les Documents relatifs à l'Assemblée vous seront expédiés dans les dix (10) jours ouvrables de la réception de votre demande.

EXERCER LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOS ACTIONS

Le 31 mars 2023 est la date de référence pour établir la liste des Actionnaires qui ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'Assemblée et d'y voter. La Circulaire renferme des renseignements supplémentaires concernant les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et fait partie intégrante du présent Avis de convocation à l'Assemblée.

Les Actionnaires doivent lire la Circulaire et les autres Documents relatifs à l'Assemblée attentivement avant d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions.

Les Actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister, poser des questions et voter à l'Assemblée. Les Actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes fondés de pouvoir pourront assister à l'Assemblée en tant qu'invités, sans pouvoir exercer leurs droits de vote ou poser des questions. Les Actionnaires non inscrits qui souhaitent voter ou poser des questions lors de l'Assemblée doivent se nommer fondés de pouvoir. Pour les instructions, veuillez consulter la page 6 de la Circulaire.

Veillez prendre note que vous ne pouvez pas voter en renvoyant le présent Avis de convocation. Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions par Internet, par courriel, par téléphone, par télécopieur, par la poste en complétant le formulaire de procuration ou, selon le cas, le formulaire d'instruction de vote ci-joint et le soumettre dans les meilleurs délais, mais au plus tard à 17 h (HAE) le 5 mai 2023 ou 48 heures avant l'heure fixée pour la reprise de l'Assemblée en cas d'ajournement ou durant l'Assemblée virtuelle. Il y a lieu de se reporter aux instructions figurant sur votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote distinct, ou dans la Circulaire sous la rubrique « Vote par les Actionnaires » quant à la manière de voter au moyen de ces méthodes.

QUESTIONS

Si vous avez des questions concernant le présent avis, l'Assemblée ou le mécanisme de « notification et accès », veuillez communiquer avec Services aux investisseurs Computershare inc., l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société, par courriel à service@computershare.com ou par téléphone au 1 800 564-6253 (numéro sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au 514 982-7555 (ligne directe internationale).

Fait à Longueuil (Québec), le 3 avril 2023. Sur ordre du Conseil d'administration
d'INNERGEX ÉNERGIE RENOUEVELABLE INC.

(S) Yves Baribeault

Yves Baribeault
Chef de la direction des affaires juridiques et secrétaire

